



POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Acteur reconnu à vocation environnementale de la filière vitivinicole, la société FAURE collecte et valorise des sous-produits et déchets spécifiques de ce secteur. La certification ISO 14001 acquise dès 1999 et sans cesse renouvelée a permis la mise en place d'une culture d'entreprise tournée vers le respect de l'environnement.

A l'issue de ces 20 années la société FAURE ; en continuant de se doter des moyens humains, financiers et matériels ; a notamment réalisé des efforts significatifs dans les domaines suivants :

- la prévention des pollutions et des risques,
- l'intégration paysagère
- la sensibilisation continue de son personnel.
- La gestion de ses déchets
- La préservation de nos ressources naturelles

Forte de ces avancées, et malgré la concurrence asiatique plombant la filière, la direction s'engage:

- **Sur la protection de l'environnement, y compris la prévention de la pollution**
- **A satisfaire à ses obligations de conformités**
- **Vers une amélioration continue du système de management environnemental afin d'améliorer sa performance environnementale**

La société est géographiquement située dans un contexte local préservé. Sérignan du Comtat, première commune du Vaucluse labélisé Agenda 21, attire un tourisme scientifique via l'Harmas J-H Fabre et le Naturoptère. La proximité d'habitations résidentielles, de population sensible (écoliers) et de zones naturelles reconnues (Biosphère du Mont Ventoux -massif d'Uchaux) justifie un engagement fort de la part de la société FAURE à **réduire ses impacts environnementaux locaux** (air, sol, eau).

FAURE est l'initiateur et le moteur principal d'une démarche impliquant tous les acteurs de la filière "acide tartrique d'origine naturelle et vinicole". Elle a créé l'association NATEL qui regroupe fabricants, distillateurs, récupérateurs. Par la défense et la promotion de l'origine naturelle de l'acide tartrique, NATEL contribue ainsi à **garantir au secteur vitivinicole une filière de dépollution pérenne** malgré la forte concurrence du produit synthétique Chinois. Que deviendraient, sans elle, les déchets et sous-produits solides et liquides souvent polluants correspondants évalués à 300.000 tonnes par an en Europe?

Toutes les actions découlant de ces objectifs définis par la Direction devront toutefois être pertinentes, techniquement réalisables, à **un coût économiquement acceptable** pour la taille de l'entreprise.

La réalisation de ces objectifs passe par un système de management environnemental dont la gestion est assurée par un responsable environnement. Chaque membre du personnel, PDG compris, est un acteur essentiel des réalisations et actions à conduire, et des suggestions ou propositions qu'il peut amener.

Par la nature de ses activités et son engagement fort vis-à-vis de l'environnement, la société FAURE intègre parfaitement le concept d'Economie Circulaire. Elle montre ainsi clairement sa volonté de s'inscrire dans une démarche de Développement Durable.

Sérignan du Comtat, le 18/03/2019
Jean-Pierre FAURE
P.D.G.